

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du **9 OCT. 2015**

**portant nomination du jury pour l'examen professionnel pour l'accès au grade  
d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la culture et de la  
communication**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie-Liesse BAUDREZ, inspectrice générale des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles, est nommée en qualité de présidente de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Christine DIACON, attachée d'administration de l'État hors classe, directrice régionale adjointe, direction régionale des affaires culturelles du Centre - Val de Loire ;
- Madame Claire LAMBOLEY, administratrice civile hors classe, experte de haut niveau auprès du secrétaire général, secrétariat général ;
- Monsieur Dominique LANGLOIS, attaché d'administration de l'État hors classe, secrétaire général, musée de Port- Royal des Champs.
- Monsieur Arnaud PLANEILLE, attaché principal d'administration de l'État, chef du service des ressources humaines, Archives nationales.

### Article 2

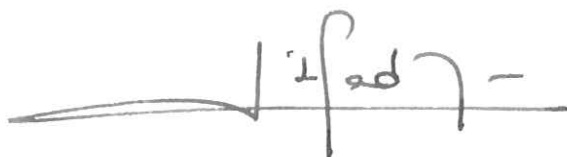
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Claire LAMBOLEY, administratrice civile hors classe, experte de haut niveau auprès du secrétaire général, secrétariat général.

### Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 OCT. 2015

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY